



Extrait de délibération

Comité syndical 20 février 2017 – Parthenay

Identifiant
C3/2017-02-07

L'An Deux Mille dix sept le vingt février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Olivier Cubaud a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 février 2017
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 21 titulaires / 2 suppléants

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 10 titulaires / 29 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BOUCHER Hervé-Loïc, CORNUAULT Véronique, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé	BELY Françoise, BERGEON Patrice, → GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude,	MIMEAU Bernard,	PELEGRIN Michel
Val de Gâtine	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	BARANGER Johann, LEMAITRE Thierry, LIBNER Jérôme, RIMBEAU Jean-Pierre,		

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Les membres présents sont invités à suivre sur le document remis détaillé ci-dessous, ainsi que sur écran, les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Présentation des orientations budgétaires 2017

- la structuration actuelle du budget
- les orientations pour le budget de fonctionnement
- les orientations pour le budget d'investissement

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux dispositifs contractuels.

La structure du budget du Pays avait du s'adapter, en son temps, pour répondre aux exigences des contractualisations régionales et européennes. Plusieurs budgets annexes avaient été créés pour permettre une bonne lisibilité des fonds gérés directement par le Pays.

Les budgets annexes « Culture » et « Tourisme » ont été clôturés en 2015. Celui du PLIE a été clôturé en 2016.

Seul le budget annexe « Economie » est maintenu afin de gérer l'opération collective FISAC.

En dehors des budgets annexes, certaines actions menées par le Pays pour le compte des communes et/ou communautés de communes génèrent toujours d'importants mouvements budgétaires. C'est le cas des études réalisées en groupement de commande par le Pays. Elles sont affectées au budget principal puisqu'elles n'impliquent pas un reversement de fonds à des tiers. L'année 2015 a ainsi été marquée par l'achèvement de l'étude « inventaire des zones humides n°1 » réalisée pour le compte de 47 communes, débutée en 2012, pour un montant total de 626 000 €.

L'étude « inventaire des zones humides n°2 » commencée en 2016 et réalisée pour le compte de 28 communes pour un montant de 383 444 € va cette année encore générer d'importants mouvements financiers. Cette étude est financée dans sa totalité par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Cette étude impliquera un effort important pour la trésorerie du Pays en 2017.

A / Des nouvelles contractualisations qui s'appuient sur l'ingénierie territoriale.

Les nouveaux dispositifs développés par l'État ou les collectivités impliquent de moins en moins une gestion directe des fonds par le Pays.

Le modèle retenu par l'État et le Conseil régional pour l'animation des programmes européens avec les territoires met davantage en avant le rôle d'ingénierie et de coordination territoriale contre celui de gestionnaire des crédits. Cette nouvelle organisation reprend celle déjà appliquée au programme LEADER. Ces nouvelles modalités accentuent le recentrage des dépenses sur le budget principal du Pays. Seul le programme FISAC va impliquer la gestion directe de crédits.

Les programmes en cours :

Le LEADER 2014-2020

Le Pays de Gâtine a candidaté à l'appel à projet LEADER 2014-2020 et sa candidature a été retenue le 10 juillet 2015 par la Région. Il est ainsi retenu sans discontinuité depuis 1996 pour porter un programme LEADER.

Cette nouvelle programmation permet au Pays de Gâtine de mobiliser 1 614 745 € de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire.

Le programme LEADER est articulé autour des fiches opérationnelles suivantes :

- Renforcer l'attractivité de la Gâtine par l'amélioration de son cadre de vie en encourageant les démarches innovantes en matière d'aménagement urbain,
- Encourager les acteurs économiques de Gâtine à renforcer l'identité du tissu économique local pour accroître son attractivité,
- Les « jeunes s'en mêlent », Projet jeunesse en Gâtine,
- Faire connaître le patrimoine du Pays de Gâtine auprès d'un large public en encourageant la créativité des acteurs du territoire,
- Promouvoir les ressources naturelles de Gâtine en encourageant les acteurs locaux à s'engager dans des démarches innovantes et collectives.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2015-2020

Le PLIE du Pays de Gâtine 2015-2020 ne demande plus une gestion directe des Fonds FSE. Ces fonds sont gérés pour la nouvelle période par le Conseil départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de la subvention globale élargie en partenariat avec le Pays et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le travail partenarial réalisé avec le Département et la Communauté d'Agglomération de Niort a permis d'obtenir une subvention globale d'un montant de 8 000 000 € de FSE. Sur les trois premières années (2015, 2016 et 2017), ce sont 4 000 000 € de FSE qui peuvent être mobilisés sur le territoire départemental.

Le PLIE du Pays de Gâtine poursuit son action en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi, ainsi que son appui aux partenaires du territoire pour solliciter ces financements. La programmation 2016 a permis d'attribuer aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du Pays de Gâtine 177 404 € de FSE.

Le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019

Renouvelée en 2014 et prévue sur une durée initiale de trois ans, la contractualisation entre le Conseil régional et le Pays avait été étendue jusqu'en 2019 fin 2015. L'année 2016 a été marquée par une réorientation des thématiques du contrat au regard des nouvelles compétences de la Région suite à l'entrée en application de la loi NOTRe. La région a exclue toutes les dépenses de fonctionnement et privilégié les projets à orientation économique. En ce qui concerne le volet « Manifestations culturelles » qui était un axe fort de la politique contractuelle, celui-ci a été fortement modifié en cours d'année et n'a permis de soutenir que les opérations reconnues par les services de la région comme « festival ». La dotation qui avait été attribuée à la Gâtine à la signature du contrat a été fondue avec celles des autres territoires et les projets sont instruits au cas par cas par les services de la région.

Ce contrat était composé de cinq volets :

- Un premier volet qui permettait de cofinancer les investissements des porteurs de projets (collectivités et/ou structures privées) au regard des priorités régionales :
 - L'emploi et l'économie
 - les services à la population
 - l'énergie et la mobilité durable
 - la biodiversité, l'eau et les paysages
 - le cadre de vie
- Un deuxième volet dédié aux Bourses Régionales Désir d'Entreprendre.
- Un troisième volet consacré au cofinancement de l'animation de l'atelier régional des BRDE en Gâtine.
- Un quatrième volet qui permettait de soutenir les manifestations locales.
- Un cinquième volet du contrat consacré au cofinancement de l'ingénierie territoriale ; il permettait de cofinancer une partie des postes des chargés de mission mis à la disposition des collectivités et acteurs privés du territoire pour les accompagner dans la définition de leurs projets.

Le Contrat de ruralité 2017-2020

Ce nouveau type de contrat créé à la suite du Comité interministériel aux ruralité de mai 2016 a pour objet de coordonner les dispositifs et outils financiers de l'État, en les intégrant dans un même et unique contrat. Il couvrira la période 2017-2020.

Ce contrat s'articule, dans une logique de stratégie de territoire, autour des 6 volets suivants :

- L'accès aux services et aux soins
- La revitalisation des bourgs centres
- L'attractivité du territoire
- Les mobilités
- La transition écologique
- La cohésion sociale

Le contrat de ruralité sera notamment financé par l'enveloppe spécifiquement dédiée du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et des autres crédits d'État dans le cadre d'une convention annuelle.

La candidature du Pays a été travaillée depuis septembre 2016 avec un travail de diagnostic et de réflexion avec les commissions thématiques. Le dossier a été envoyé en Préfecture le 19 janvier 2017. Après une première phase d'instruction au sein de la Préfecture, notre dossier a été transmis au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

L'opération collective FISAC 2017-2020

Le Pays de Gâtine avait répondu au volet « opération collective » de l'appel à projet FISAC en janvier 2016. Notre candidature a reçu un avis favorable de la part du Secrétariat d'État chargé du commerce et de l'artisanat en date du 28 décembre 2016. Une subvention globale de 147 200 € a été attribuée au Pays de Gâtine.

Le dispositif FISAC doit permettre de répondre à l'enjeu majeur de la stratégie de développement économique qui est la pérennisation et l'ancrage des activités artisanales et commerciales sur le territoire.

Ce programme donnera la possibilité aux collectivités membres du PETR de Gâtine de ;

- Soutenir les investissements des entreprises afin d'accompagner leur développement
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de qualification et d'adaptation de l'offre

Il s'agit bien là d'accompagner les entreprises dans leurs investissements tant matériels qu'en prestations de conseils afin qu'elles puissent :

- Moderniser leur outil de production
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent leurs activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale (au sens large)

Le FISAC va venir compléter les dispositifs existants et permettre ainsi aux TPE de pouvoir bénéficier d'une aide plus conséquente.

La subvention de 147 200 € attribuée se décompose comme suit :

- 7 200 € en subvention de fonctionnement correspondant à une dépense subventionnable de 24 000 €
- 140 000 € en subvention d'investissement correspondant à une dépense subventionnable de 2 100 000 €

La demande faite pour développer une démarche collective d'animation et de communication au profit des commerces de détail n'a pas été retenue

B / L'ingénierie

Ces nouvelles organisations recentrent encore davantage l'activité du Pays de Gâtine sur sa mission première : **l'ingénierie territoriale.**

Les chargés de mission, parmi lesquels il faut intégrer Roch Touzé (CARUG) et Noémie Pillet (Tourisme en Gâtine), accompagnent les acteurs publics et/ou privés dans la réflexion, l'aide à la décision et le financement de leurs projets.

Ces évolutions nous amènent à constater qu'il est important de conserver une certaine polyvalence dans les profils des chargés de missions afin d'avoir une grande réactivité auprès des porteurs de projet. Cette réactivité est d'autant plus nécessaire pour répondre dans les temps aux appels à projet qui deviennent de plus en plus fréquents.

Cette mutualisation de moyens qui existe depuis 40 ans en Gâtine permet d'assurer une équité territoriale en faisant bénéficier toutes les collectivités d'un niveau d'expertise reconnu, quelle que soit la taille de la commune ou de la communauté de communes, sans en privilégier aucune. Elle est au service du développement de la Gâtine.

L'ingénierie apportée par les chargés de missions du Pays est aujourd'hui cofinancée par :

- trois programmes européens : PLIE, LEADER, LIFE+
- l'État pour le pilotage du contrat de ruralité
- la Région Nouvelle-Aquitaine au travers de la politique contractuelle et du projet de PNR

2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre des programmes LEADER, PLIE qui permettent de mobiliser des cofinancements. Le projet LIFE « Pâturage Tournant Dynamique » apporte également un cofinancement sur le temps passé dans le cadre des missions confiées au Pays. Enfin, le FEDER qui cofinancera à hauteur de 50 % le reste à réaliser de l'inventaire des zones humides n°2.

	2016	2017
LEADER	48 473 €	45 028 €
FSE	65 000 €	68 436 €
FEDER	118 238 €	73 484 €
LIFE+	14 473 €	27 205 €
Total	246 184 €	214 153 €

Ces recettes représenteront environ 21 % des recettes du Pays en 2017

- **L'État** dans le cadre de trois dispositifs. Premièrement via l'ARS pour le pilotage du Contrat Local de Santé. Deuxièmement avec l'Agence de l'eau pour le cofinancement de l'inventaire des zones humides n°2. Et enfin, pour son rôle de coordination du contrat de ruralité.

	2016	2017
ARS	15 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	118 238 €	73 484 €
Contrat de ruralité	0 €	20 000 €
Total	133 238 €	108 484 €

Ces recettes représentent 10 % des recettes du Pays en 2017

- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019 cofinance l'ingénierie territoriale du Pays. La situation contractuelle est particulière pour les territoires de l'ancienne Région Poitou-Charentes puisque le soutien à l'ingénierie territoriale qui accompagnait la politique contractuelle depuis la mise en place de la première génération de contrat en 2000, n'a pas été programmé jusqu'au terme du contrat. Cette situation ne se retrouve pas pour les territoires des ex-régions Aquitaine et Limousin où les dispositifs validés se poursuivent. Devant cette situation, les services de la région nous ont demandé de saisir une demande de subvention pour 2017 sans cadre précis. Les cadres de la future politique contractuelle sont toujours en phase d'élaboration.

La région soutient par ailleurs le Pays pour l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR dans le cadre d'une convention spécifique sur une durée maximale de 24 mois et pour un montant de 50 000 € sur une dépense totale de 100 000 €.

	2016	2017
Région CRDD	111 740 €	30 000 €
Région PNR	0 €	40 500 €
Total	111 740 €	70 500 €

Ces recettes représentent 7 % des recettes du Pays en 2017.

- **Le Département**, dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion.

Cette recette est stable, 6 000 € et représente moins de 1 % des recettes totales du Pays.

2 – Les autres participations :

Les locations de bureaux, la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et les refacturations liées à l'utilisation de matériels mutualisés.

Ces recettes représentent 5 % des recettes du Pays évaluées à un montant de 48 500 € en 2017.

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

En 2016, une seule cotisation statutaire d'un montant de 4,70 € par habitant a été perçue. La population légale au 1^{er} janvier 2017 du Pays est de 66 305 habitants.

Il est proposé de maintenir cette cotisation à 4,70 € pour 2017, ce qui représente un total de cotisation de 311 634 €

Les cotisations spécifiques

La cotisation « **économie** » qui avait été votée en 2016, n'a pas été perçue, en raison de la réponse tardive de l'Etat pour notre candidature à l'appel à projet FISAC (avis favorable émit le 28 décembre 2016).

Cette cotisation doit permettre de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Nous avons reçu une copie par courriel de l'avis favorable de l'Etat sur notre dossier en début d'année 2017. Nous attendons cependant l'original papier et la signature de la convention pour engager définitivement l'opération.

Sous ces réserves, il est proposé pour 2017, de fixer la cotisation à **0,74 €** par habitant correspondant à la part Pays afin de soutenir une dizaine de projets pour un montant de 100 000 € de subvention.

B / Les dépenses

Le Budget principal poursuivra sa stabilisation en 2017. Il avait connu une augmentation suite au lancement des nombreuses études portées en groupements de commandes (PAVE, ERP et IZHn°1). Les honoraires d'études prévus pour 2017 sont moins importants du fait de l'avancée du groupement pour l'inventaire des zones humides n°2, même si de nouvelles dépenses d'études sont inscrites dans le cadre de l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR.

73 % des dépenses de l'exercice 2017 (74,5 % en 2016) sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études portées pour le compte des communes

1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 48 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Engagées depuis 2013, suite à l'arrêt du soutien à l'ingénierie par le Département et la mise en place du financement dégressif par la Région, les mesures de réorganisation des services du Pays se sont traduites par une baisse puis une stabilisation de la masse salariale. Cela demeure le poste de dépenses le plus important puisqu'il reflète directement le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2017 est composé de 10 agents pour (9,5 ETP) dont 6 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 3 administratifs.

EFFECTIFS du PETR du Pays de Gâtine - février 2017

Cat. hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Intitulé du métier	Statut	Sexe	Temps complet ou non	Durée hebdo de travail	Position au 01/01/2017
Postes Administratifs								
A	Attaché Territorial	Attaché	Directeur	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	Secrétaire Administration générale		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétaire comptable/ gestionnaire Leader		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétaire / gestionnaire Leader		F			
Postes de Chargés de mission								
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Urbanisme SCoT	Contractuel CDD droit pub	F	complet	35h	activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Développement Economique	Contractuel CDI droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission TIC SIG	Titulaire FPT	M			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Coordinatrice des parcours emplois PLIE		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Programme Européen Leader		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Intégration populations nord européennes		F			non complet

Evolution de la masse salariale du Pays depuis 2012 :

Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Effectif	ETP
2012	522 042		13	12
2013	515 305	-1.29 %	14	13
2014	512 947	-0.46 %	13	12
2015	468 845	-9.38 %	12	11
2016	432 510	-6.96 %	11	10
Prév 2017	404 800	-6.41 %	10	9.5

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses très important en fonctionnement. Ces dépenses sont estimées à hauteur de 25 % du budget principal.

Ces dépenses en fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux dépenses relatives à l'étude Inventaire des Zones Humides n° 2 conduite en groupement de commandes pour le compte des 28 communes. Sur un coût total de 383 444 €, il reste à engager 146 966,66 €

2017 sera également marqué par l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR, pour lequel des dépenses d'études et d'accompagnement à la réflexion sont prévues et estimées à 35 000 €

Enfin un 3^{ème} groupement de commandes pourrait être réalisé pour les quatre communes restantes pour l'Inventaire des Zones Humides. Cette étude est estimée à 30 000€

3- Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées le point faible. Pour cela, le Pays dispose de deux lignes de trésorerie : une affectée au budget principal et l'autre affectée au PLIE.

Les retards des paiements des programmes européens PLIE et LEADER impactent très fortement la trésorerie du Pays.

En ce qui concerne les fonds FSE, le Pays n'a toujours pas reçu les crédits de l'année 2015. Le programme ne connaît pas de blocage réglementaire, cependant le décalage entre la production des bilans et leurs traitements par le Département et l'arrivée des fonds au bénéficiaire a fortement augmenté. Les crédits 2015 devraient être perçus d'ici le mois d'Avril.

De même, les retards de mise en place du programme LEADER impliquent un blocage dans l'instruction des dossiers. Comme pour les autres demandes, les crédits liés à l'animation-gestion du programme depuis 2015 sont en attente.

Enfin, la clôture de l'inventaire des zones humides n°2 impliquera également une avance encore importante de trésorerie en 2017 puisque le versement des 50% restants des crédits FEDER n'interviendra qu'après le paiement du solde de l'étude.

3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes hormis sur ses propres bâtiments, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2017 correspondent aux dépenses engagées pour le SCoT.

Elles seront moins importantes en 2017 que par les années passées. Le SCoT étant exécutoire depuis le 13 décembre 2015, les dépenses 2017 correspondent aux derniers travaux liés à la mise en place du SCoT (Guide et outils d'évaluation).

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts réalisés pour l'aménagement du siège administratif du Pays et de l'extension des locaux loués à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Ces emprunts courent jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 135 522 €

Après la présentation, le Président laisse place au débat d'orientations budgétaires.

**Vu le rapport présenté,
Il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par vote de l'assemblée à l'unanimité.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD